

Le Mot du Directeur Général de l'ACM

Dans le cadre de l'exercice de son mandat en matière de surveillance des tarifications appliquées par les institutions de microfinance, et après les deux premières injonctions adressées au cours du troisième trimestre de l'année 2025 à deux institutions de microfinance, les sommant à réduire respectivement de **350 et 325 points de base**, leurs taux d'intérêt nominaux annuels, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance vient de lancer quatre nouvelles injonctions à destination de **quatre autres institutions de microfinance**, les enjoignant impérativement à réduire respectivement de **525, 350, 300 et 450 points de base**, les taux d'intérêt nominaux annuels applicables au titre des microfinancements qu'elles offrent à leurs clients. Imposée aux quatre sociétés, cette baisse, n'a point été arbitraire, elle découle plutôt, d'une **analyse bien réfléchie** de tous les facteurs déterminants de leurs tarifications respectives. En effet, ayant fait l'objet d'un rapport détaillé partagé avec chacune des quatre institutions de microfinance concernées, cette analyse a montré clairement ce qui suit :

- Trois institutions parmi les quatre, se sont permis, d'engager déraisonnablement des charges disproportionnées, par rapport aux prestations fournies, et les ont fait supporter indûment à leurs clients à travers des taux d'intérêt nominaux annuels jugés par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance comme étant **élevés et non équitables**. Et c'est à partir d'une estimation objective de la valeur de ces charges considérées à juste titre par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance comme étant engagées en excès, que la baisse a été finalement fixée de manière équitable à **5,25%** pour la première institution de microfinance, **3,50%** pour la deuxième, et environ **3%** pour la troisième, et ce, à travers la conversion de l'excès de charges ainsi soigneusement estimé, en points de pourcentage, que chaque institution a été obligée de soustraire des taux d'intérêt nominaux annuels qu'elle appliquait auparavant à ses clients.
- Contrairement aux trois premières, la quatrième institution a fait montre d'une excellente capacité à maîtriser ses charges opérationnelles, mais elle a été épinglée tout de même par l'ACM, en raison de son refus implicite de partager volontairement sa performance financière exceptionnelle avec ses clients qui supportaient en revanche, des taux de sortie trop élevés. Cette institution de microfinance a été sommée par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, à réduire sans délai le taux d'intérêt nominal annuel applicable au titre des microfinancements destinés aux activités génératrices de revenu à concurrence de **4,50%**, soit un taux qui correspond à la valeur de l'**excès inédit de rendement** de ses capitaux propres et de ses actifs, méticuleusement estimé et converti par l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, en points de pourcentage.

Données du secteur :

Au 30/09/2025 : 835 223 clients actifs pour un portefeuille de 2789 millions TND.

Au 30/09/2025 : 97,9% du volume des microfinancements ont été accordés par les IMF SA contre seulement 2,1% par les AMC.

Au 30/09/2025, le nombre des clients actifs des IMF (SA et AMC) et leurs encours se sont établis respectivement à **835 223 clients et 2 789 millions TND** contre **779 678 clients et 2 423 millions TND** une année auparavant, enregistrant deux taux de croissance annuels respectifs de **7,12%** et **15,12%**.

Le montant de l'encours moyen par client actif a enregistré une augmentation de **7,5%** durant la même période en passant de **3 107 TND à 3 339 TND**.

L'encours des microfinancements accordés par les IMF SA s'est accru de **17,7%** contre une diminution de **5,3%** pour les AMC et représente au 30/09/2025, **91%** de l'encours total du secteur de la microfinance contre **89%** une année auparavant.

Les microfinancements accordés par les IMF (SA et AMC) ont enregistré au terme des trois premiers trimestres de l'année 2025, une hausse de **13,6%** par rapport à la même période de l'année 2024, en passant de **1 669 millions TND à 1 896 millions TND**.

Le montant du microfinancement moyen s'est accru de **7%** en passant de **4 438 TND au 30 septembre 2024 à 4 733 TND** au terme du même mois de l'année 2025. Les montants moyens des microfinancements alloués aux activités génératrices de revenu et à l'amélioration des conditions de vie, se sont établis respectivement à **5 622 TND et 2 339 TND** au terme des neuf premiers mois de l'année 2025.

Secteur de la microfinance en Tunisie

Conformément aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 05-11-2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014

7 IMF SA sous forme de Société Anonyme

ENDA Tamweel | TAYSIR
Microfinance | Microcred |
ADVANS Tunisie | CFE-DAAM |
ZITOUNA Tamkeen | EL AMEL de
Microfinance

240
Agences

1 IMF sous forme associative

ASAD Tamweel

06
Agences

289 Associations de microcrédits (AMC) Loi N° 99-67 du 15 juillet 1999 relative aux microcrédits accordés par les associations

173 AMC y compris ASAD Tamweel, ont bénéficié au cours du troisième trimestre de l'année 2025, d'un financement de la BTS. Néanmoins, hormis ASAD Tamweel, toutes les autres AMC, sont tenues de se conformer aux dispositions du décret-loi n° 2011-117 du 5 novembre 2011, tel que modifié par la loi n° 2014-46 du 24 juillet 2014.

Population active du secteur de la microfinance

Secteur de la microfinance	31/12/2023		30/09/2024		31/12/2024		30/09/2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Clients actifs des IMF-SA	548 860	71,4%	578 023	74,1%	595 268	74,3%	638 221	76,4%
Clients actifs des AMC	270 681	35,2%	248 361	31,9%	255 808	31,9%	246 522	29,5%
Clients croisés IMF(SA-AMC)	-50 391	-6,6%	-46 706	-6,0%	-49 672	-6,2%	-49 520	-5,9%
Nombre total clients actifs	769 150	100%	779 678	100%	801 404	100%	835 223	100%
Encours des IMF-SA	1 910 617	86,4%	2 154 605	88,9%	2 295 178	89,6%	2 535 018	90,9%
Encours des AMC	300 695	13,6%	267 965	11,1%	267 367	10,4%	253 846	9,1%
Total encours (Milliers TND)	2 211 313	100%	2 422 570	100%	2 562 545	100%	2 788 863	100%
Encours moyen / client (TND)	2 875		3 107		3 198		3 339	

(1) Le nombre des clients actifs des AMC inclut les personnes ayant obtenu des microfinancements avant janvier 2018 et qui sont encore titulaires d'un encours

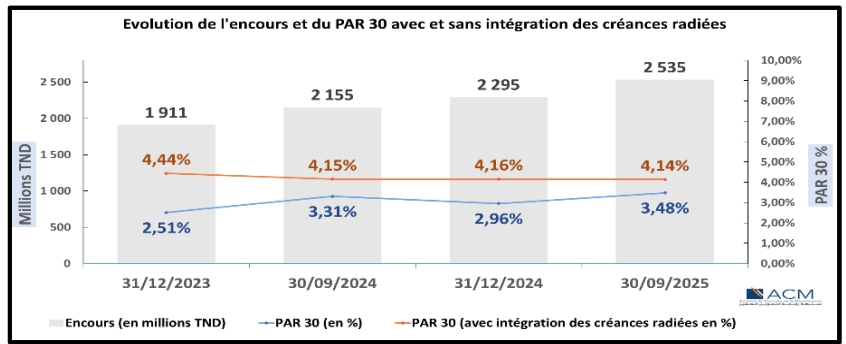
Décassements du secteur par catégorie d'IMF

Secteur de la microfinance	2023		(Jan-Sept) 2024		2024		(Jan-Sept) 2025	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
IMF SA / Décassements en milliers TND	2 007 528	95,2%	1 669 196	100,0%	2 301 114	98,0%	1 856 415	97,9%
IMF AMC / Décassements en milliers TND	100 210	4,8%	0	0,0%	47 045	2,0%	39 917	2,1%
Total des décaissements en milliers TND	2 107 738	100%	1 669 196	100%	2 348 159	100%	1 896 332	100%
IMF SA / Décassements en nombre	486 091	92,1%	376 122	100,0%	508 014	96,4%	383 974	95,8%
IMF AMC / Décassements en nombre	41 411	7,9%	0	0,0%	19 222	3,6%	16 724	4,2%
Décaissements en nombre du secteur	527 502	100%	376 122	100%	527 236	100%	400 698	100%
IMF SA / Microcrédit moyen en TND	4130		4438		4530		4835	
IMF AMC / Microcrédit moyen en TND	2420		0		2448		2387	
Décaissements Moyen en nombre du secteur	3 996		4 438		4 454		4 733	

Évolution de la qualité du portefeuille à risque des IMF SA

Au 30 septembre 2025, le PAR 30 des IMF SA s'est établi à **3,48%** contre **3,31%** une année auparavant.

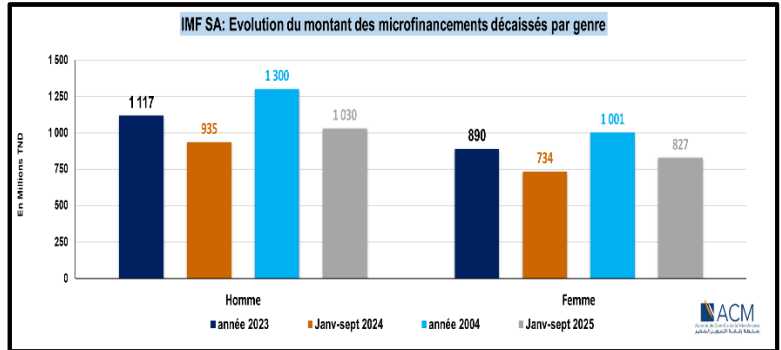
Avec intégration des créances radiées, le PAR 30 des IMF SA a enregistré au cours de la période précitée, une très légère baisse, en passant de **4,15%** à **4,14%**.



IMF SA : Évolution des Microfinancements par Genre

Durant les neuf premiers mois de l'année 2025, environ 55% de la valeur totale des microfinancements ont profité aux hommes, contre 45% pour les femmes. Ces dernières, ont bénéficié de **213 811 microfinancements d'une valeur de 827 millions TND**, contre **170 163 microfinancements d'un montant de 1030 millions TND, pour les hommes**.

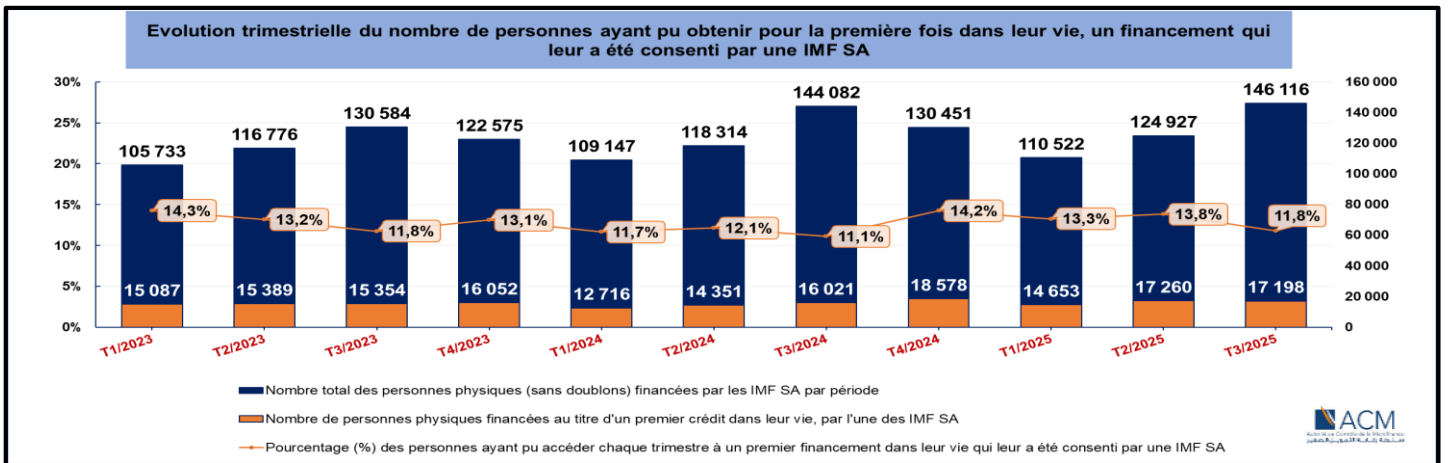
Au cours de la même période de l'année 2025, le microfinancement moyen d'une femme s'est établi à **3 867 TND**, ce qui représente **64%** de la valeur du microfinancement moyen d'un homme, dont le montant s'est élevé durant la même période, à **6 051 TND**.



IMF SA & Inclusion financière

17 198 personnes se sont vu bénéficier au cours du troisième trimestre de l'année 2025, et pour la première fois dans leur vie, d'un microfinancement qui leur a été accordé par une IMF SA.

Le nombre de personnes ayant pu obtenir pour la première fois dans leur vie un financement qui leur a été consenti par une IMF SA, s'est élevé au cours du troisième trimestre 2025 à **17 198**, contre **16 021** et **15 354** respectivement au cours du même trimestre des années 2024 et 2023.



ANALYSE DE L'ENDETTEMENT CROISÉ DE LA POPULATION MICROFINANCE

Au 30-09-2025, environ 29,8% des clients du secteur de la microfinance soient 248 575 individus sont actifs auprès de plus d'une institution (IMF SA- AMC- Banques - Sociétés de leasing).

Le nombre des clients croisés [(IMFSA- AMC) – Banques et/ou Sociétés de leasing] s'est établi au 30-09-2025 à **188 699** clients représentant **22,6%** de la population active de la microfinance. Leur encours chez les banques et/ou les sociétés de leasing s'est élevé à cette même date à **3 726** millions TND, contre **3 126** millions TND au 30-09-2024, enregistrant ainsi une augmentation de **19,2%**.

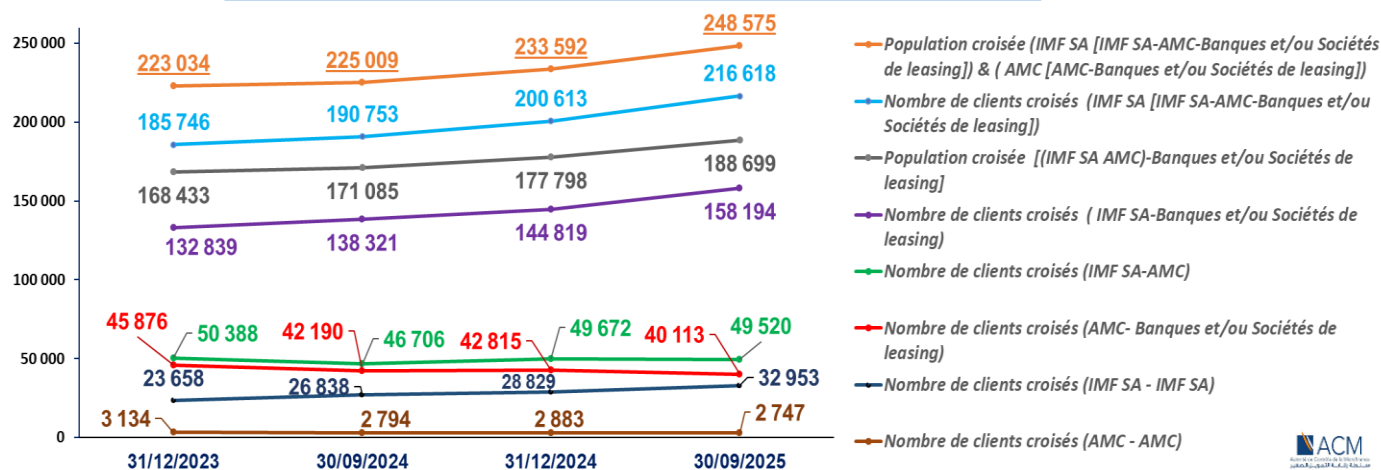
Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou sociétés de leasing) s'est établi au 30-09-2025 à **158 194** clients contre **138 321** une année auparavant. L'encours de cette population s'est élevé au 30-09-2025 à environ **3 270** millions TND et à **796** millions TND respectivement auprès des banques et des IMF SA.

L'analyse des données des AMC arrêtées par la BTS au 30-09-2025 et déclarées à la centrale des risques de la microfinance (CRM), a permis de faire ressortir les constats suivants :

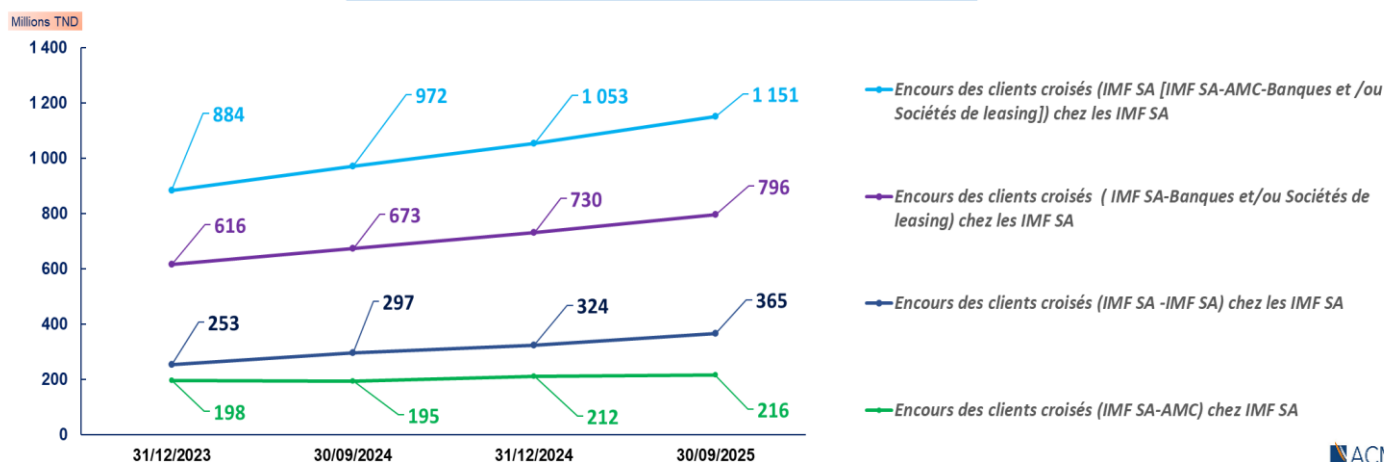
- **49 520** clients représentant **20,1%** des clients des AMC sont en même temps des clients des IMF SA. L'encours de ces clients auprès des IMF SA, s'est élevé à environ **216** millions TND.
- **40 113** clients représentant **16,3%** du total des clients des AMC, sont en même temps des clients des banques et/ou Sociétés de leasing. L'encours de ces clients auprès de ces dernières (banques et/ou sociétés de leasing), s'est élevé à environ **597** millions TND.
- **2 747** clients représentant **1,1%** des clients des AMC sont des clients croisés (AMC-AMC). En une année, le nombre de ces clients a accusé une baisse de **2%**.

Le nombre des clients croisés (IMF SA-IMF SA) est passé de **26 838** clients au 30-09-2024, à **32 953** clients au terme du troisième trimestre de l'année 2025. Cette population représente au 30-09-2025, **5,2%** de l'ensemble des clients actifs des IMF SA et détient un encours de **365** millions TND soit **14,4%** de celui de l'ensemble des IMF SA.

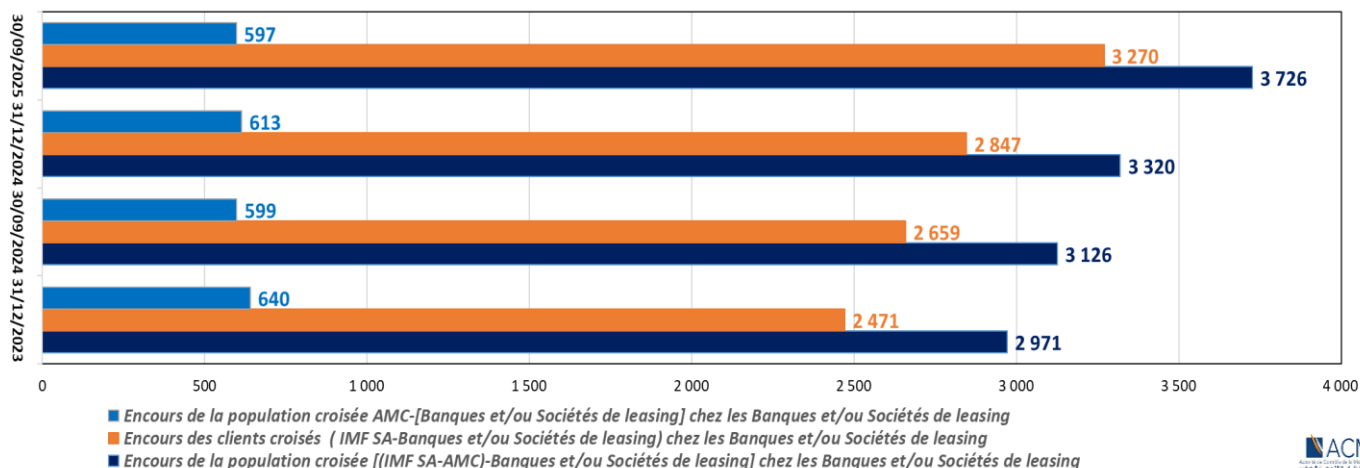
Évolution du nombre des clients croisés de la population active microfinance



Evolution de l'encours des clients croisés auprès des IMF SA



Encours des clients croisés chez les banques et/ou les sociétés de leasing (en millions TND)



Endettement croisé : Une évolution globalement maîtrisée mais une vigilance est requise

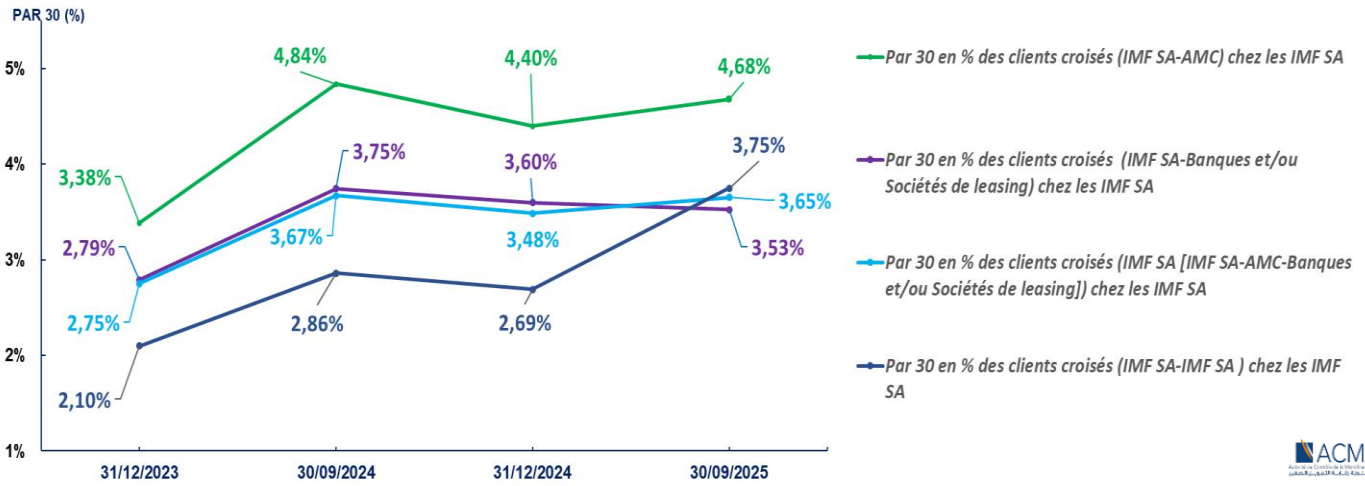
Au 30-09-2025, les PAR 30 des clients croisés (IMF SA-Banques et/ou Sociétés de leasing), (IMF SA -IMF SA) et (IMF SA- AMC) se sont établis respectivement chez les IMF SA à **3,53%**, **3,75%** et **4,68%**.

L'encours sain chez les banques et/ou les sociétés de leasing des clients croisés (IMF SA- AMC) -Banques et/ou sociétés de leasing, est passé de **2 453 millions TND** au 30-09-2024 à **2 950 millions TND** au 30-09-2025. En effet, l'encours sain de ces clients croisés a représenté **79%** de leur encours total chez ces institutions contre **78%** une année auparavant.

Le nombre des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) ayant un retard de paiement de plus de 30 jours chez les IMF SA à la fin du troisième trimestre 2025 a enregistré une augmentation de **11,9%** en s'établissant à **6 518** clients contre **5 831** une année auparavant, représentant **4,12%** de la population des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) au 30-09-2025 contre **4,22%** au terme de la même période de l'année 2024.

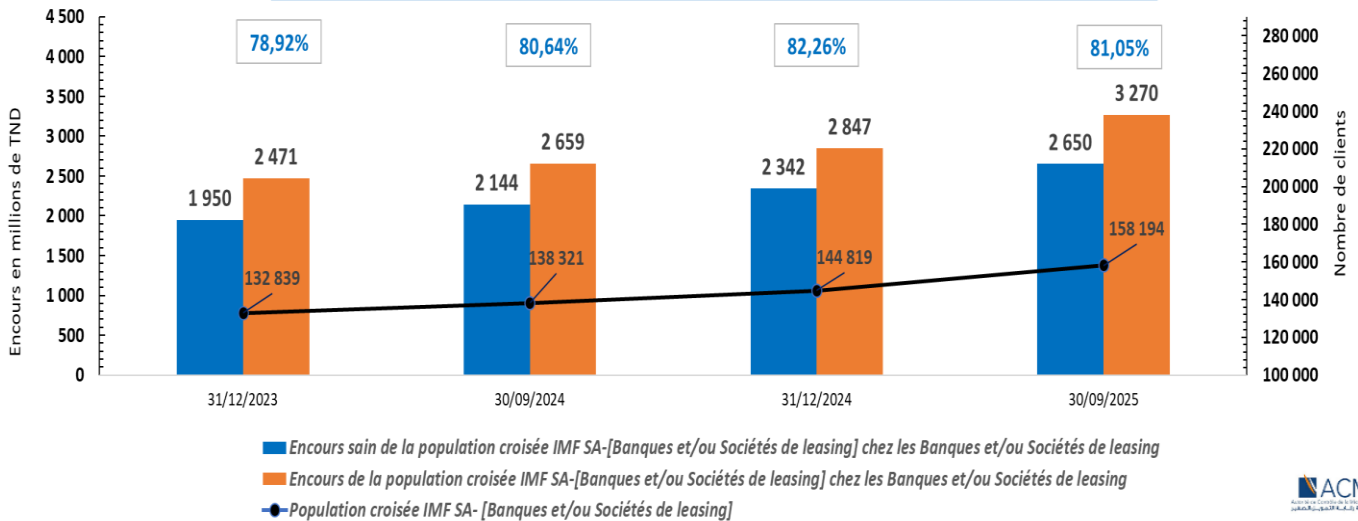
Les PAR 30 en valeur et en pourcentage des clients croisés (IMF SA- Banques et/ou Sociétés de leasing) sont passés respectivement de **25,2 millions TND** et **3,75%** au 30 septembre 2024 à **28 millions TND** et **3,53%** au terme du troisième trimestre de l'année 2025.

Evolution du PAR 30 en (%) des clients croisés des IMF SA



L'encours sain chez les banques et/ou les sociétés de leasing des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing), est passé de **2 144** millions TND au 30-09-2024 à **2 650** millions TND au 30-09-2025. Cet encours sain a représenté au terme du troisième trimestre 2025, environ **81,05%** de l'encours total de ces clients croisés chez les banques et/ou les sociétés de leasing, contre **80,64%** à la fin du même trimestre de l'année écoulée.

Evolution du nombre des clients croisés IMF SA - [Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques



L'encours sain des clients croisés (AMC -Banques et/ou sociétés de leasing) auprès des banques et/ou les sociétés de leasing, s'est établi à la fin du troisième trimestre de l'année 2025 à **400** millions TND, contre **403** millions TND une année auparavant, accaparant ainsi, une part de **67%** de leur encours total, soit un taux nettement moins élevé que celui de l'encours sain des clients croisés (IMF SA -Banques et/ou sociétés de leasing) qui s'est élevé au terme de la même période à **81,05%**.

Evolution du nombre des clients croisés AMC- [Banques et/ou les sociétés de leasing] et de leur encours sain auprès des banques

